



Université Saint-Joseph de Beyrouth
Faculté de droit et des sciences politiques
Centre d'études des droits du monde arabe



Max-Planck-Institut für
ausländisches und internationales
Privatrecht | Hamburg

**Le Centre d'études des droits du monde arabe (CEDROMA)
de la Faculté de droit et des sciences politiques
de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth**

et

**L'Institut Max-Planck
de droit comparé et de droit international privé (Hambourg)**

ont l'honneur de vous inviter à une conférence sur

Le droit de l'enfant à la filiation dans les systèmes musulmans :

Incidences sociales et juridiques



Vendredi 10 novembre 2017

de 14h30 à 18h30

Amphithéâtre Gulbenkian
Campus des sciences sociales
Rue Huvelin, Achrafieh, Beyrouth

Renseignements

01- 421403 | cedroma@usj.edu.lb | www.usj.edu.lb

14:30-14:45

Introduction et présentation du projet

Marie-Claude NAJM KOBEH, *Agrégée des facultés françaises de droit, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph, Directeur du Centre d'études des droits du monde arabe (CEDROMA)*

Nadjma YASSARI, *Chercheur à l'Institut Max-Planck de droit comparé et de droit international privé (Hambourg), Directeur du groupe de recherche « Changements dans la loi de Dieu - une comparaison inter-islamique des droits de la famille et des successions »*

14:45 – 15:15

Filiation / nasab dans la doctrine et la pratique juridiques (chiites) pré-modernes

Robert GLEAVE, *Professeur d'études arabes à l'Institut des études arabes et islamiques, Directeur du Centre d'études de l'Islam, Université d'Exeter (Royaume-Uni)*

15:15-16:15

Exemplaires de rapports nationaux

Irak, par **Harith AL-DABBAGH**, *Professeur associé de droit comparé et international privé à l'Université de Montréal (Québec, Canada)*

Liban, par **Myriam MEHANNA**, *Docteur en droit privé, Avocat, Chercheur au Legal Agenda, Chargée de travaux dirigés à la Faculté de droit de l'USJ (Liban)*

Tunisie, par **Souhayma BEN ACHOUR**, *Professeur de droit privé à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Tunis El Manar (Tunisie)*

16:15-16:30 Pause-café

16:30-17:00

Questions de filiation et droits de l'enfant en droit international public

Shaheen SARDAR ALI, *Professeur de droit à l'Université de Warwick (Royaume-Uni), Ancienne ministre de la santé, de l'aide sociale, des femmes et du développement à Khyber Pukhtunkhwa, Pakistan, Présidente de la première Commission nationale du Pakistan sur le statut de la femme*

17:00-18:30

Breve analyse comparative (Nadjma YASSARI)

Questions-réponses et discussion



Cette conférence publique – qui clôture un atelier de deux jours les 9 et 10 novembre 2017 à l'Institut d'Orient, Beyrouth et au Centre d'études des droits du monde arabe (CEDROMA), Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth – est le résultat d'une recherche approfondie lancée par le Groupe de recherche « Changements dans la loi de Dieu : une comparaison inter-islamique des droits de la famille et des successions » à l'Institut Max-Planck de droit comparé et international privé. Cette recherche s'inscrit dans la deuxième partie d'un programme intitulé « Négocier la parentalité dans les systèmes juridiques musulmans : Evolution des concepts et des perceptions ».

La première partie du programme de recherche, portant sur « La responsabilité parentale et l'intérêt supérieur de l'enfant » (2014-2015) a analysé l'émergence et l'évolution de la notion d'intérêt supérieur de l'enfant et étudié l'impact des conventions internationales relatives aux droits de l'enfant sur le développement des régimes de responsabilité parentale dans les pays du Moyen-Orient et les pays musulmans. L'étude offre une évaluation à jour des régimes de responsabilité parentale dans les divers systèmes juridiques musulmans, allant bien au-delà d'une simple analyse des textes.

La deuxième recherche (2016-2017), intitulée « L'établissement de la filiation: Vers une définition sociale de la famille dans les pays musulmans et les pays du Moyen Orient », pousse plus en avant l'objet de l'étude, en explorant les systèmes mis en place pour la protection des enfants privés de parents ou de filiation : elle éclaire d'abord les modes d'établissement et le fonctionnement de la filiation afin d'identifier les groupes d'enfants susceptibles d'être confrontés à des problèmes juridiques et sociaux dans les cas où leur filiation est menacée ou leurs parents biologiques absents, avant d'analyser les moyens juridiques et sociaux visant à la protection de ces enfants privés de parents.

